



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

## **Journal des débats**

**de la Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 128**

Élection à la présidence et à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Jacques Chagnon**

---

**QUÉBEC**

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec  
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles  
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85  
Québec (Québec)  
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754  
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:  
**[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)**

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec  
ISSN 0823-0102

**Commission permanente des institutions**

**Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 128**

**Table des matières**

Élection du président, M. Guy Ouellette	1
Élection du vice-président, M. Nicolas Marceau	1

**Intervenants**

M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée  
M. Guy Ouellette, président de la commission

M. Jean Rousselle  
Mme Filomena Rotiroti  
Mme Agnès Maltais  
Mme Nathalie Roy

**Note de l'éditeur :** La commission a aussi siégé en matinée, en après-midi et en soirée pour l'étude détaillée du projet de loi n° 59, Loi édictant la Loi concernant la prévention et la lutte contre les discours haineux et les discours incitant à la violence et apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes. Le compte rendu est en publié dans un fascicule distinct.



Le mercredi 1er juin 2016 — Vol. 44 N° 128

**Élection à la présidence et à la vice-présidence**

*(Dix-sept heures)*

**Le Président (M. Chagnon) :** Je constate que le quorum est avec nous, je déclare la séance de la Commission des institutions ouverte.

Conformément à l'article 127 du règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement et que la vice-présidence revenait à un membre du groupe parlementaire formant l'opposition officielle. Alors, selon l'article 135 du règlement, le président et le vice-président de chaque commission sont élus à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire.

**Élection du président, M. Guy Ouellette**

Et je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de président. M. le député.

**M. Rousselle :** Oui. Pour la CI, M. le Président, je propose la motion suivante : Que M. Guy Ouellette, député de Chomedey, soit élu président de la Commission des institutions.

**Le Président (M. Chagnon) :** Je vous remercie, M. le député de Vimont. Est-ce que M. le député de Chomedey accepte d'être mis en nomination?

**M. Ouellette :** Oui, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon) :** Bon, c'est déjà une bonne chose.  
Est-ce que les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement sont d'accord avec cette proposition-là?

**Mme Rotiroti :** Non. Moi, je dis non.

**Des voix :** Ha, ha, ha!

**Le Président (M. Chagnon) :** Non? O.K. Un de moins. Alors, moins un, moins un.  
Est-ce que les membres du groupe parlementaire formant l'opposition officielle sont d'accord?

**Mme Maltais :** Totalement, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon) :** Est-ce que les membres du groupe parlementaire formant la deuxième opposition sont d'accord?

**Mme Roy (Montarville) :** Totalement également.

**Le Président (M. Chagnon) :** Totalement encore. Alors, je remarque qu'il n'y a qu'une dissidence, je remarque qu'il n'y a qu'une dissidence, ce qui me permet d'ajouter ceci, c'est que nous avons maintenant un président. Je le félicite. Je demande maintenant à la présidence de venir procéder à l'élection du vice-président.

**M. Ouellette :** Merci, M. le Président.

**Le Président (M. Chagnon) :** Félicitations! Alors, je vous reviendrai plus tard.

**Le Président (M. Ouellette) :** Bon, merci de votre confiance. Mme la députée de Jeanne-Mance—Viger, on réglera ça après.

**Élection du vice-président, M. Nicolas Marceau**

Je suis prêt à recevoir les propositions pour le poste de vice-président. Mme la députée de Taschereau.

**Mme Maltais :** Oui. Alors, je propose que le député de Rousseau soit élu vice-président de la Commission des institutions.

**Le Président (M. Ouellette) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée?

**Des voix :** Adopté.

**Le Président (M. Ouellette) :** Est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant l'opposition officielle, cette proposition est adoptée?

**Mme Maltais :** Adopté.

**Le Président (M. Ouellette) :** Et est-ce que, de la part du deuxième groupe d'opposition, cette proposition est adoptée?

**Mme Roy (Montarville) :** Adopté.

**Le Président (M. Ouellette) :** Je vous dirai que je suis, moi aussi, très heureux d'avoir le député de Rousseau à la vice-présidence. Donc, je déclare le député de Rousseau élu vice-président de la Commission des institutions.

Et, puisque nous sommes la première commission à partir, je lève la séance, et la commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux jusqu'à 19 h 30, où elle poursuivra un autre mandat qui est l'étude détaillée du projet de loi n° 59.

**Une voix :** ...

**Le Président (M. Ouellette) :** Ah! Là, c'est au tour de la CTE.

*(Fin de la séance à 17 h 3)*